



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

À la session ordinaire du 10 juillet 2020, le conseil a adopté par la résolution numéro 2020-07-139 le **règlement numéro 138-2020 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2020 - CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

L'avis de motion a été préalablement donné le 12 juin 2020, accompagné du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps sur le chemin du Tour-du-Lac, du numéro civique 1899 jusqu'au 2053, et ce, des deux côtés de la route. De plus, le stationnement est aussi interdit en tout temps, sur tout le chemin Conrad-Schmidt, et ce, des deux côtés de la route.

Ledit règlement peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 14 juillet 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier